

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23-20210709-062
RELATIF À L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS
SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS, LES RISQUES MINIERS
ET LA POLLUTION DES SOLS DE LA COMMUNE DE CHÉNIERS.**

La préfète de la Creuse

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27,

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L. 271-4 et L. 271-5,

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU les décrets n° 2010-1254 et n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 relatifs à la prévention du risque sismique et la délimitation des zones de sismicité du territoire français,

VU le décret n° 2018-434 du 4 juin 2018 portant diverses dispositions en matière nucléaire,

VU l'arrêté interministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français,

VU les arrêtés préfectoraux n° 23-2018-12-28-004 et n° 23-2018-12-28-005 du 28 décembre 2018 et les arrêtés préfectoraux n° 23-2021-05-03-00002 à n° 23-2021-05-03-00006 du 3 mai 2021 portant création de secteurs d'information sur les sols (SIS),

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2021-07-09-00001 du 9 juillet 2021 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, les risques miniers et la pollution des sols,

VU l'arrêté préfectoral n° 23-20190416-062 du 16 avril 2019 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs de la commune de CHÉNIERS.

CONSIDÉRANT la publication de nouveaux textes modifiant les zones où s'applique l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, les risques miniers et la pollution des sols, notamment les secteurs d'information sur les sols.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n° 23-20190416-076 du 16 avril 2019 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs de la commune de CHÉNIERS.

ARTICLE 2 :

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques et pollutions nécessaires pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de CHÉNIERS sont consignés dans le dossier communal d'information annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche communale d'information (annexe 1 du présent arrêté) indiquant :
 - la liste des risques naturels, technologiques et miniers à prendre en compte auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire ;
 - les documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer ;
 - les niveaux réglementaires de sismicité et de classement au regard du zonage à potentiel radon attachées à la commune ;
 - l'information sur la présence de secteurs d'information sur les sols (SIS) ;
 - le nombre d'arrêtés de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle ou technologique depuis 1982 ;
- une ou plusieurs cartographie(s) indicative(s) des zones exposées (annexe 2 du présent arrêté).

Ce dossier ainsi que les documents de référence attachés sont librement consultables en mairie, préfecture, sous-préfecture et à la direction départementale des territoires de la Creuse. Ils sont également consultables sur le site internet de la Préfecture de la Creuse : www.creuse.pref.gouv.fr.

ARTICLE 3 :

Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article R. 125-25 du code de l'environnement.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté et ses annexes sont notifiés à Monsieur le Maire de CHÉNIERS et à la chambre des notaires. Il sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Creuse. Une mention sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur des Services du Cabinet, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Creuse et Monsieur le Maire de CHÉNIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Guéret, le 09 juillet 2021

La Préfète



Virginie DARPHEUILLE

Code postal
23220

Commune de CHENIERS

Code INSEE
23062

Fiche communale d'information risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Annexe à l'arrêté préfectoral
 n° 23-20210709-062 du 09 / 07 / 2021 mis à jour le | |

Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

■ La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N 1 oui non
 prescrit anticipé approuvé date 08 / 08 / 1984

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondations autres

> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui non

■ La commune est concernée par le périmètre d'un autre PPR N 1 oui non
 prescrit anticipé approuvé date | |

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondations autres

> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui non

Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPR M)

> La commune est concernée par le périmètre d'un PPR M 2 oui non
 prescrit anticipé approuvé date | |

² Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvement de terrain autres

> Le règlement du PPR M comprend des prescriptions de travaux oui non

Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPR T)

> La commune est concernée par un périmètre d'étude d'un PPR T prescrit 3 oui non

³ Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique effet thermique effet de surpression

> La commune est concernée par le périmètre d'exposition d'un PPR T approuvé oui non

> Le zonage comprend un ou plusieurs secteurs d'expropriation ou de délaissement oui non

> Le zonage comprend une ou plusieurs zones de prescription de travaux pour les logements 4 oui non

⁴ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.

Code postal
23220

Commune de CHENIERS

Code INSEE
23062

page 2/2

Situation de la commune au regard du zonage sismique réglementaire

> La commune se situe en zone de sismicité classée

zone 1
très faible

zone 2
faible

zone 3
modérée

zone 4
moyenne

zone 5
forte

Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> La commune est classée à potentiel radon de niveau 3

oui non

Information relative à la pollution de sols

> La commune comprend un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS)

oui non

Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

> La commune est concernée depuis 1982 par un ou plusieurs arrêtés

de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

nombre

de reconnaissance de l'état de catastrophe technologique

nombre

Pièces jointes *

Documents de référence permettant la définition des travaux prescrits

Extraits de documents ou de dossiers permettant la définition des travaux prescrits au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

Cartographies relatives au zonage réglementaire

Extraits cartographiques permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

Voir annexe 2 :

- carte départementale du zonage sismique

- carte départementale du zonage à potentiel radon

- extraits du zonage réglementaire (PPR Inondation)

- annexe de l'arrêté n° 23-2021-05-03-00005 portant création à un secteur d'information sur les sols

Date 9 juillet 2021

La Préfète

Virgine DARPHEVILLE

* Les pièces jointes sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Creuse
www.creuse.gouv.fr

ANNEXE 2

DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RELATIF À L'INFORMATION
DES ACQUÉREURS ET LOCATAIRES
DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS
ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS, LES RISQUES MINIERS
ET LA POLLUTION DES SOLS

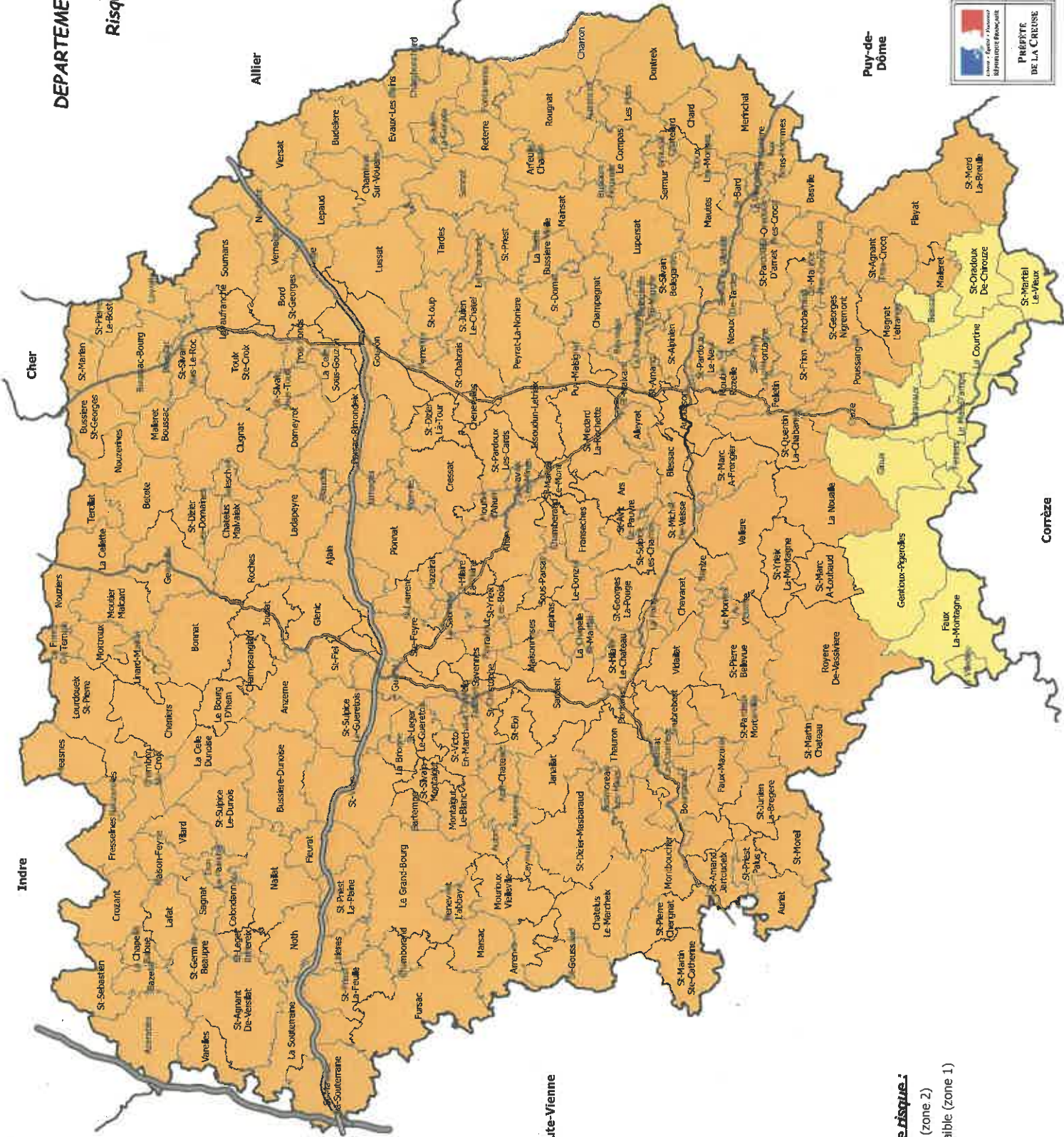
Guéret, le 9 juillet 2021

La Préfète


Virginie DARPHEUILLE

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Risque sismique



Niveau de risque:
 Faible (zone 2)
 Très faible (zone 1)

	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA CREUSE Mission Commission et Stratégie des Territoires
	© IGN/BD CARTE © avril 2019
PUY-DE-DÔME DE LA CREUSE	ST-MARTEIN LE-VIEUX

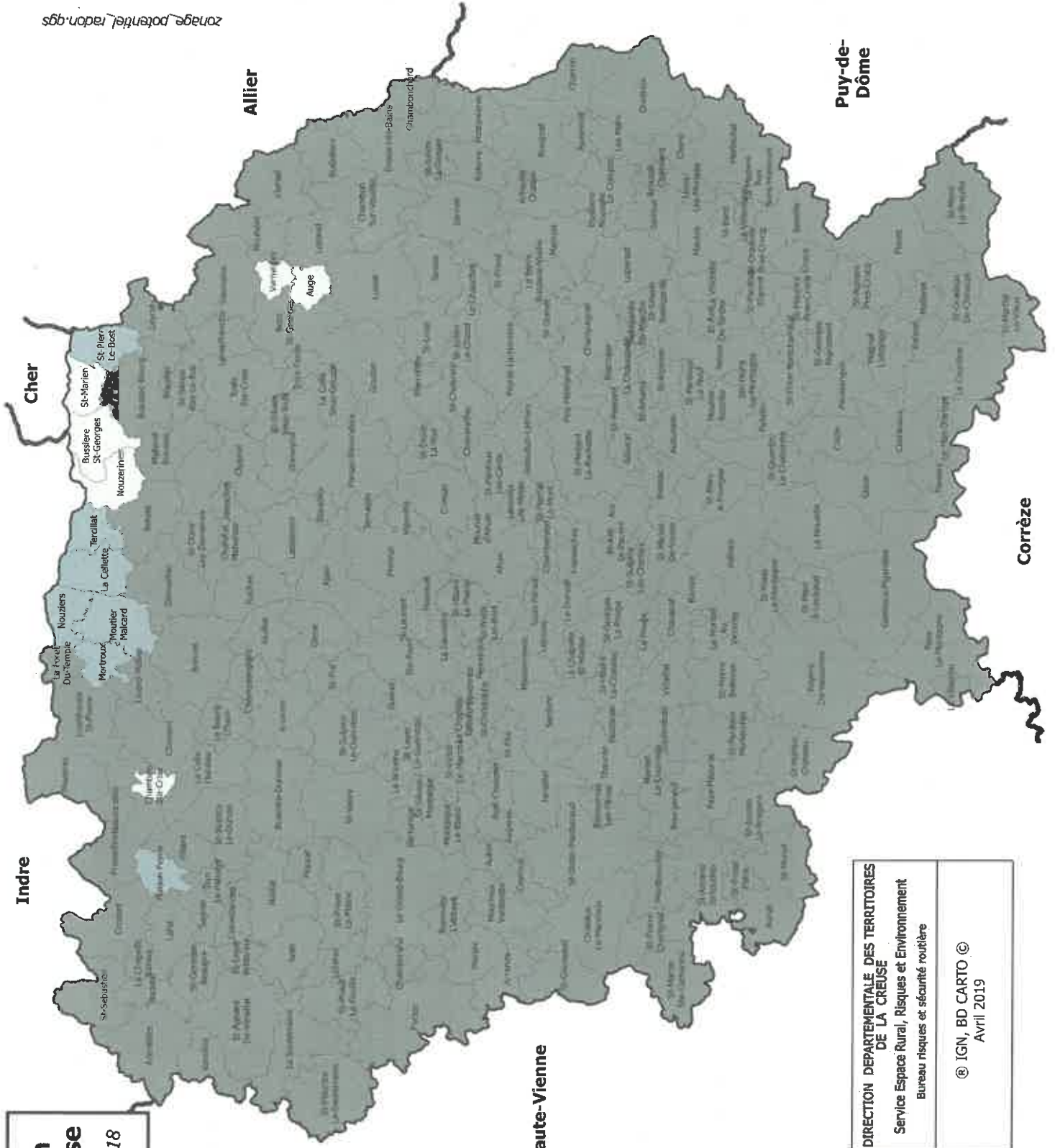
créuse, mapae, strisque99

Zonage du potentiel radon du département de la Creuse

défini par l'arrêté ministériel du 27 juin 2018

Zones du potentiel radon

- zone1
- zone2
- zone3



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

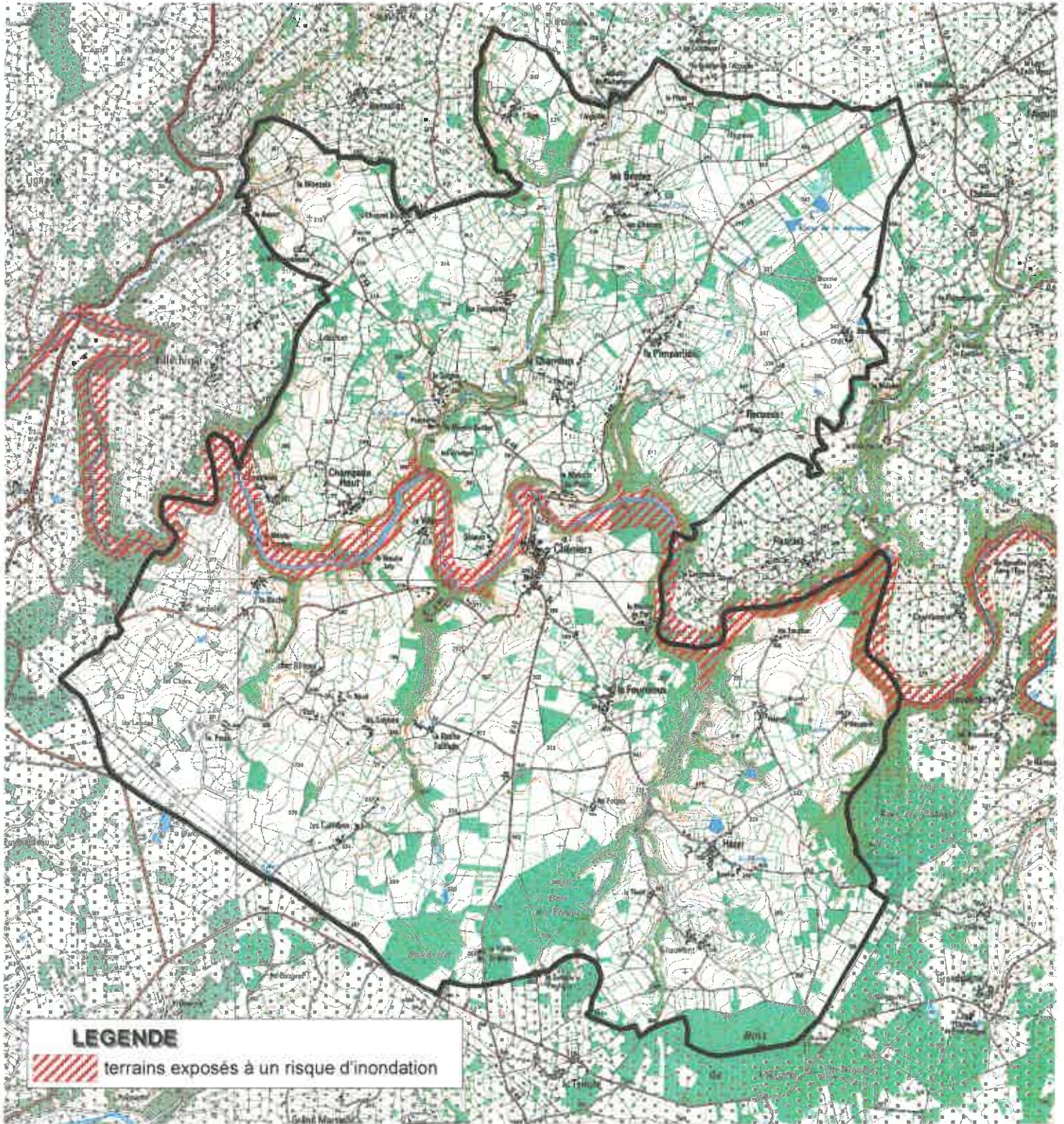
**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DE LA CREUSE**

Service Espace Rural, Risques et Environnement
Bureau risques et sécurité routière


© IGN, BD CARTO ©
Avril 2019

zonage potentiel radon.qgs

Zonage schématique du risque inondation au titre de l'article R111.3 du code de l'urbanisme COMMUNE DE CHENIERS



LEGENDE

 terrains exposés à un risque d'inondation



Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Fiche interne (non diffusable)Vu pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour
GUÉRET, le

- 3 MAI 2021

Identification

Identifiant	23SIS08508	Pour la Préfète et par délégation, Le Secrétaire Général, Renaud NURY
Nom usuel	LE FOURNIOUX	
Adresse	Chéniers	
Lieu-dit	Chéniers	
Département	CREUSE - 23	
Commune principale	CHENIERS - 23062	
Caractéristiques du SIS	Ancien site minier uranifère passé dans le droit commun (i.e. sorti de police des mines) situé à environ 1km au Sud-Est du bourg de Chéniers	

Nature des chantiers miniers : mine à ciel ouvert (MCO)

Réaménagement : l'ancienne fosse a été laissée en eau. L'alimentation principale se fait par un plan d'eau situé en amont du site. L'aire de stockage du minerai a été décapée et recouverte de terre végétale. Une clôture barbelée entoure le site et un périmètre de sécurité immédiat (clôture grillagée d'environ 1,5 m de hauteur) a été mis en place à l'aplomb des parements les plus abrupts de la MCO.

Localisation des verses : parcelles 0154, 0040, 0149 et 0147.

Localisation de l'ancien carreau minier : parcelles 0154, 0150, 0147, 0149, 0040, 0237 et 0242.

Localisation de la MCO : parcelles 0154, 0242 et 0237.

Etat technique Site concerné par une pollution diffuse d'origine minière

Observations Ancien site minier uranifère / présence de stériles miniers
Période d'exploitation minière : 1981 à 1983

Arrêté préfectoral donnant acte de la déclaration d'abandon des travaux d'exploitation : 28/12/1983

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - IRSN	Base MIMAUSA (anciens sites miniers d'uranium)	FOURNIOUX (LE)	https://mimausabdd.irsn.fr/#

Sélection du SIS

Statut	Soumis
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	

Précision des contours

Localisation	D'après des plans anciens et actuels à l'échelle appropriée
Cadastre	
Observations sur la numérisation	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	610549.0 , 6583305.0 (Lambert 93)
Superficie totale	35932 m ²
Perimètre total	1045 m
Précision des contours	

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CHENIERS	AR	40	10/04/2019
CHENIERS	AR	150	10/04/2019
CHENIERS	AR	154	10/04/2019
CHENIERS	AS	242	10/04/2019
CHENIERS	AS	237	10/04/2019
CHENIERS	AR	147	10/04/2019
CHENIERS	AR	149	10/04/2019

Gestion de documents

Titre	Commentaire	Diffusable
Extrait cadastral du site		Oui
Analyses sur les eaux		Oui
Fiche site LE FOURNIOUX		Oui

Historique des interventions sur le SIS

Date	Action	Utilisateur	Organisme	Commentaires
10/04/ 2019	Création	LERAY Emilie	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	
12/04/ 2019	Soumission pour validation	LERAY Emilie	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	à vérifier / compléter par IH
20/05/ 2019	Demande de modification	HUBERT Isabelle	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	changement de statut pour modif IH direct
23/05/ 2019	Soumission pour validation	HUBERT Isabelle	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	OK IH
26/03/ 2020	Demande de modification	COMPANY Sonia	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Passer docs en diffusable
26/03/ 2020	Soumission pour validation	COMPANY Sonia	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Docs passés en mode diffusable